Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 29 Chaâbane 1443
1 Avril 2022

N° 39

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **770**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **779**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **783**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **785**
Avis aux créanciers..... **787**
Convocations
Sociétés anonymes **789**
Divers
Avis au public..... **798**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Poste Obligataire Sicav Tanit..... **799**
Bilan de la Sicav BH Capitalisation..... **802**
Bilan de la Sicav BH Obligataire **805**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

NOTICE LEGALE

BIAT

Société anonyme au capital de 178.500.000 dinars divisé en 35 700 000 actions de nominal

5 dinars entièrement libérés

Siege social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant unique : 0000110F

Tél : 71.131.000 fax : 70.029.072

La BIAT est notée Caa 1 à long terme avec perspectives négatives pour les dépôts en monnaie locales et en devises et B3 à long terme pour le risque de contrepartie en monnaie locale et en devise, en date du 24/11/2021 par l'agence de notation Moody's

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BIAT Subordonné 2022-1»

De 150 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 200 000 000 Dinars

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti en 7 catégories comme suit :

Catég.	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement Annuel	Amortissement anticipé par rachat en Bourse
A	5 ans à moins qu'elles n'aient été préalablement rachetées en Bourse	8,75% TMM + 2,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1ere année	A travers le rachat d'obligations en bourse, après une durée minimale de détention de 2 ans, auprès des souscripteurs initiaux pour un nombre maximum de 400 000 obligations. Cette catégorie est dédiée exclusivement aux personnes physiques.
B	5 ans	8,75% TMM + 2,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1ere année	
C	5 ans	9,15% TMM + 2,95%	In fine	
D	7 ans dont 2 années de grâce	9,20% TMM + 3,00%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année	
E	7 ans	9,45% TMM + 3,25%	In fine	
F	10 ans dont 5 années de grâce	9,60% TMM +3,35%	Constant par 1/5 à partir de la 6ème année	
G	10 ans	9,70% TMM + 3,45%	In fine	

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuel défini par la clause de subordination

1- Renseignements généraux concernant la banque :

1.1- Dénomination et siège social : Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-70-72 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis -Tél. : 71 13 10 00 - 70 02 90 72

1.2- Forme juridique et législation particulière applicable : La BIAT est une société anonyme de droit tunisien régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

1.3- Date de constitution et Durée : La BIAT a été constituée en 1976 pour une durée de 99 ans.

1.4- Objet social : La contribution par l'exercice de la profession bancaire, et notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits à court, moyen et long terme au développement économique et social du pays et à la promotion des entreprises économiques dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme, du commerce et des services.

Elle peut entreprendre, en Tunisie et à l'étranger, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, toutes opérations de banque, d'escompte, de crédit, de commission, de change, et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, et immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier et autorisées par la réglementation en vigueur.

1.5- Identifiant unique : 0000110F

1.6- Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7- Nationalité : Tunisienne.

1.8- Capital social : 178 500 000 dinars tunisiens divisés en 35 700 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées.

1.9- Régime fiscal : Droit commun

1.10- Lieu ou peuvent être consultés les documents relatifs à la société : 70-72 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis

1.11- Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING : M. MOEZ KHEDHIRI, Responsable du Département Contrôle de Gestion

2- Administration et contrôle :

2.1- Membres des organes d'administration et de direction :

Membre	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
Mr. Ismaïl MABROUK	Président (1)	Lui-même	2020-2022	Tunis
Mr. Tahar SIOUD	Membre représentant les intérêts des petits actionnaires (1)	Lui-même	2020-2022	Tunis
Mr. Karim MILAD	Administrateur (1)	Lui-même	2020-2022	Tunis
Mr. Hichem DRISS	Administrateur (1)	Lui-même	2020-2022	Tunis
Mr. Jean MESSINESI	Administrateur (1)	Lui-même	2020-2022	France
Mr. Mohamed Afif CHELBI	Administrateur (1)	Lui-même	2020-2022	Tunis
Mr. Mehdi SETHOM	Administrateur (1)	Lui-même	2020-2022	Tunis
Mr. Mohamed Elyes BEN RAYANA	Administrateur (2)	Lui-même	2019-2021	Tunis
Mr. Fadhel ABDELKEFI	Administrateur (3)	Lui-même	2020-2022	Tunis
Mme. Fatima- Zohra EL FIHRI	Membre indépendant (4)	Lui-même	2021-2023	Tunis
Mr. Marc BEAUJEAN	Membre indépendant (4)	Lui-même	2021-2023	Luxembourg

(1) Renouvelé par l'AGO du 03/06/2020
(2) Nommé par l'AGO du 26/04/2019
(3) Nommé par l'AGO du 03/06/2020
(4) Nommé par l'AGO du 23/04/2021

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la banque :

Membre	Fonction dans la banque	Date d'entrée en fonction	Adresse	Organe de nomination	Date de nomination	Durée du mandat
Mr. Ismaïl MABROUK	Président du conseil d'administration	25/06/2009	Tunis	Conseil d'administration	03/06/2020(*)	3 ans
Mr. Mohamed AGREBI	Directeur Général	18/12/2013	Tunis	Conseil d'administration	03/06/2020(*)	3 ans

(*) Mandat renouvelé par le Conseil d'administration du 03/06/2020.

2.3- CONTROLE :

Dénomination ou raison sociale	FINOR	F.M.B.Z – KPMG Tunisie
Représentant légal	Mr. Walid BEN SALAH	Mme. Kalthoum BOUGUERRA
Adresse	Immeuble International City Center Tour des bureaux Centre Urbain Nord 1082 – Tunis -TUNISIE	6 Rue du Riyal- Immeuble KPMG - Les Berges du Lac - 1053 Tunis-TUNISIE
Numéro de téléphone	70 728 450	71 194 344
Numéro de fax	70 728 405	71 194 328
Mandat	2019 - 2021(*)	2019 - 2021(*)

(*) Renouvelé par l'AGO du 26/04/2019 pour une période de 3 ans.

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1 Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **03 juin 2020** a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le **23 avril 2021**, a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a aussi autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le **16 mars 2022**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné par Appel Public à l'Epargne, au courant du deuxième trimestre de l'exercice 2022, d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200MD.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200 MD par Appel Public à l'Epargne selon les conditions suivantes :

- Catégorie A : 5 ans, taux fixe 8,75% brut l'an et/ou taux variable TMM+2,55% brut l'an ; exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 40 000 000 DT (400 000 obligations subordonnées).
- Catégorie B : 5 ans, taux fixe 8,75% brut l'an et/ou taux variable TMM+2,55% brut l'an ;
- Catégorie C : 5 ans in fine, taux fixe 9,15% brut l'an et/ou taux variable TMM+2,95% brut l'an ;
- Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce, taux fixe 9,20% brut l'an et/ou taux variable TMM+3,00% brut l'an ;
- Catégorie E : 7 ans in fine, taux fixe 9,45% brut l'an et/ou taux variable TMM+3,25% brut l'an ;
- Catégorie F : : 10 ans dont 5 années de grâce, taux fixe 9,60% brut l'an et/ou taux variable TMM+3,35% brut l'an ;
- Catégorie G : 10 ans in fine, taux fixe 9,70% brut l'an et/ou taux variable TMM+3,45% brut l'an.

Pour la Catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la **catégorie A,** exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7.4%	TMM + 1.2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7.8%	TMM + 1.6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8.2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

3.2. Montant de l'émission : L'emprunt obligataire subordonné «BIAT Subordonné 2022-1» est d'un montant de 150 000 000 dinars, divisé en 1 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 200 000 000 dinars, divisé en 2 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

3.3. Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **06/04/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **03/06/2022.** Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (200 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 150 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**., les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**., les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

3.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

3.5. But de l'émission :

Le but de cet emprunt est de permettre à la BIAT de renforcer ses quasi-fonds propres et d'améliorer, par conséquent, ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie.

3.6. Nature des titres : Titres de créance

3.7. Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

3.8. Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

3.9. La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

3.10. Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par l'intermédiaire en bourse TUNISIE VALEURS.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

3.11. Prix de souscription, d'émission et modalité de paiement : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

3.12. Date de jouissance des intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/06/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **03/06/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

3.13. Date de règlement : A la souscription.

3.14. Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans:

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Taux fixe : Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans:

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Taux fixe : Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans in fine :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Taux fixe : Taux annuel brut de **9,15%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,00%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Taux fixe : Taux annuel brut de **9,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans in fine :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Taux fixe : Taux annuel brut de **9,45%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie F d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 335 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Taux fixe : Taux annuel brut de**9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie G d'une durée de 10 ans in fine :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,45%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 345 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Taux fixe : Taux annuel brut de**9,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

3.15. Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **03 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **03/06/2027** pour les catégories A, B et C, le **03/06/2029** pour les catégories D et E, le **03/06/2032** pour les catégories F et G.

3.16. Amortissement et remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories A et B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

- Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories C,E et G feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

- Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la troisième année.

- Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie F feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la sixième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **03/06/2027** pour les catégories A, B et C, le **03/06/2029** pour les catégories D et E et le **03/06/2032** pour les catégories F et G.

3.17. Prix de remboursement :

100 DT par obligation.

3.18. Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **03 juin** de chaque année.

Pour les catégories A et B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2023**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2027**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2025**.

Pour la catégorie E, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2029**.

Pour la catégorie F, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2028**.

Pour la catégorie G, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2032**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

3.19. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie ce taux est de :

- Catégorie A : 8,75% brut l'an
- Catégorie B : 8,75% brut l'an
- Catégorie C : 9,15% brut l'an
- Catégorie D : 9,20% brut l'an
- Catégorie E : 9,45% brut l'an
- Catégorie F : : 9,60% brut l'an
- Catégorie G : 9,70% brut l'an

- Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,798% pour la catégorie A et B, de 9,198% pour la catégorie C,9,248% pour la catégorie D, 9,498% pour la catégorie E,9,598% pour la catégorie F, et 9,698% pour la catégorie G.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,55% pour la catégorie A et B, de 2,95%, pour la catégorie C, de 3,00% pour la catégorie D, de 3,250% pour la catégorie E, de 3,350% pour la catégorie F et de 3,450%, pour la catégorie G et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.20. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire **BIAT Subordonné 2022-1** sont émises par catégorie pour une durée de :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans in fine

- Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce ;

- Catégorie E : 7 ans in fine ;

- Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce ;

- Catégorie G : 10 ans in fine.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Par catégorie, cette durée est de :

- Catégorie A : 3 ans ;

- Catégorie B : 3 ans ;

- Catégorie C : 5 ans.

- Catégorie D : 5 ans ;

- Catégorie E : 7 ans ;

- Catégorie F : 8 ans ;

- Catégorie G : 10 ans.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les obligations du présent emprunt est par catégorie de :

- Catégorie A : 2,697 années ;

- Catégorie B : 2,697 années ;

- Catégorie C : 4,229années.

- Catégorie D : 4,166 années ;

- Catégorie E : 5,426 années ;

- Catégorie F : 5,887années ;

- Catégorie G : 6,828 années.

3.21. Notation de la Banque :

La BIAT est notée Caa 1 à long terme avec perspectives négatives pour les dépôts en monnaie locales et en devises et B3 à long terme pour le risque de contrepartie en monnaie locale et en devise, en date du 24/11/2021 par l'agence de notation Moody's.

3.22. Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

3.23. Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

3.24. Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du **25/03/2022** sous le n°**22-004** Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

3.25. Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIA**T, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

3.26. Organisation de la représentation des obligataires :

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

3.27. Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou

pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par l'article 52 c du code de l'IRPP et de l'IS, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

3.28. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**BIAT Subordonné 2022-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

3.29. Marché des titres :

Il n'existe pas d'emprunt obligataire émis par la BIAT coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BIAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «**BIAT Subordonné 2022-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.30. Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

La BIAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «**BIAT Subordonné 2022-1»** à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

3.31. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

3.32. Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**Clause de subordination**)

- Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

3.33. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « BIAT Subordonné 2022-1 », du document de référence «BIAT 2022», des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre de l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022, et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022. La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BIAT siège 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis, Tunisie valeurs Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activités relatifs au premier trimestre 2022 et les états financiers arrêtés au 31/12/2021 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2022 et le 30/04/2022.

2022R00738SANB2

CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS TUNISIE

Société anonyme

Capital social : 16.475.000 Dinars

Siège social : 33, Rue de l'Italie - 1000 Beb Bhar

Identifiant Unique : 1383996P

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 9/02/2022 enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 7/3/2022 sous le Qn°M036922 En°22801801.

Le conseil d'administration a nommé M.Amine Basly en qualité de Directeur Général Adjoint pour une durée de trois années.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 15/3/2022 et publié le 16/3/2022 sous Bulletin n°55 et annonce n°202218124.

2022400750SANB2

Notice

Augmentation du capital

ULYSSE S.A

Matricule fiscal : 030646 B A M 000

de 26 500 000 DT à 29 500 000 DT

Par conversion du compte courant actionnaire

Dénomination sociale : ULYSSE S.A.

Forme Juridique : S.A.

Montant du capital social : 26 500 000 DT

Adresse du siège social : 14, Rue du Commerce (ex rue 8611) Z.I La Charguia 1 - Tunis.

Objet social : Tourisme et hôtellerie

Durée : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation de capital, décidée en vertu de l'assemblée générale extraordinaire du 15.02.2022 (dont procès-verbal enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 23.02.2022 sous le n°22500895 quittance n° 1411), au Registre National des Entreprises au Centre Urbain Nord - Tunis le 23.3.2022 sous le n°AC01342022.

Cette augmentation de capital se fera par conversion du compte courant actionnaire de Monsieur Khelil Chaibi en actions, d'un montant de 3 000 000 DT et la création de 30000 actions nouvelles de 100 dinars chacune. L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé à l'unanimité de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la totalité de la souscription à Monsieur Khelil Chaibi.

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2022400754SANB2

Augmentation du capital

De 56 800 000 DT à 62 428 000 DT

ODYSSEE TOURISME S.A

Siège social : 14, Rue du Commerce Z.I. Charguia - Tunis

I.U. : 0429935S

Matricule fiscal : 429935 SAM 000

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02.8.2021, enregistré à la recette des finances La Charguia le 02.9.2021 sous le n°21707129 quittance n°M85534, le capital social est porté de 56 800 000 DT à 62 428 000 DT, et ce par conversion du compte courant actionnaire de Madame Amel Chaibi en actions, d'un montant de 5 628 000 DT et la création de 56 280 actions nouvelles de 100 dinars chacune.

Le dossier de ladite augmentation a été déposé au guichet central du Registre National des Entreprises - Centre Urbain Nord Tunis le 23/3/2022 sous le n°202220449.

2022400755SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOMEF DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée

Capital social : 2.700.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Sidi Rézig - 2033 Mégrine

Objet : Commercialisation appareillages électriques

RC : B174751997

MF : 046272X/A/M/000

Durée : 99 ans

Suivant le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 11 Mars 2022, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 14/3/2022 sous le numéro 22701190, quittance n°M023715.

Il a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, Dossier n°202220355, en date du 23/03/2022.

- Une copie du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Une copie du bilan arrêté au 31/12/2021.

- Une copie des états financiers arrêtent au 31/12/2021.

- Le rapport d'activité de la société Somef Distribution

- Les notes aux états financiers de la société Somef Distribution

- Le rapport général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2021 de la société Somef Distribution

- Une copie de l'état de détermination du résultat fiscal de l'exercice 2021 de la société Somef Distribution.

2022R00741SRLB2

Société FLAY DENIM Sarl

Au capital de 18000 dt

Siège social : Av. 7 Novembre - 5071 Amiret Hajjaj - Moknine

M.F : 1591443 T/A/M/000

Suivant PV enregistré à la recette des finances de Moknine le 21/3/2022 sous n°22500620, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises à Monastir.

Il a été décidé ce qui suit :

1- Dissolution définitive de la société et suspension de ses activités

2- La nomination de monsieur ELYES B AMEUR BOUATAY Liquidateur de la société.

2022S00400SRLB2

Augmentation de capital

Société de Collecte de lait

S.A.R.L au capital de 200.000,000 Dinars

Siège social: 5, route de l'hôpital militaire (1005) Bab Saâdoun - Tunis

Identifiant unique : 0850449L – C.N.S.S : 27039758

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2022, enregistré à la Recette des Finances de la rue d'Autriche - TUNIS, le 15 mars 2022 sous le n° 22501135 - Quittance n° 23607, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de 1.000.000 Dinars en numéraire.

De ce fait, l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

« Le capital est fixé à 1.200.000 Dinars divisé en cent vingt mille (120 000) parts sociales de Dix Dinars (10 DT) chacune ».

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 24/03/2022 sous le n° 202220737.

2022400727SRLB2

Augmentation de capital

Société Tunisienne de Collecte de lait

S.A.R.L au capital de 1.000.000,000 de Dinars

Siège social : 5, route de l'hôpital militaire (1005) Bab Saâdoun - Tunis

Identifiant unique : 0893115A – C.N.S.S. : 21161356

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2022, enregistré à la Recette des Finances de la rue d'Autriche - TUNIS, le 15 mars 2022 sous le n° 22501135 - Quittance n° 23608, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de 3.000.000 Dinars en numéraire.

De ce fait, l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

«Le capital est fixé à 4.000.000 Dinars divisé en quarante mille (40 000) parts sociales de Cent Dinars (100 DT) chacune ».

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 24/03/2022 sous le n° 202220731.

2022400728SRLB2

NOMINATION DE GERANT

DEUTSCH LACK SERVICES (DLS) société SARL dont le siège social est situé à Av. de la République n° 01 Bardo – 1152 - Tunis, identifiant unique 1751146D/A/M/000, Selon le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 23 mars 2022, Enregistré à la recette des finances Bardo sous le numéro 220801114 quittance N° M30102, dont une copie a été déposée au R.N.E le 28 mars 2022 sous le numéro 202221437 il a été Nommé Mr Mohamed Ali SAKHRI ZALLAG, Titulaire de la CIN N°07379537 Délivrée le 21/12/2021 à Tunis.

2022400761SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente de fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P établi par maître Sami Ben Salah, avocat auprès de la cour de cassation le 18/03/2022 et enregistré à la recette des finances de Nabeul le 22/03/2022 sous le numéro 22201000, quittance n° MO 21769, mr Marouen Ben Khlifa Ben salah, titulaire de la CIN n° 06459912, et sis à Nabeul. rue Hab lemlouk a vendu à la dame Eljia Bent Belgacem Khdhir, titulaire de la CIN n°09961789. et sise à Nabeul, rue Marrakech la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce des fruits secs dans le local sis à Nabeul, rue Habib Al Karma à un prix global de neuf mille dinars (9.000.000 d).

Les oppositions seront acceptées au domicile de l'acquéreur, et ce dans les vingt jours qui suivent cette publication.

Cet acte a été publié dans le journal quotidien 'echourouk' en date de 25/03/2022.

2022T00348FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notaire rédigé par le notaire Me Fattoum Ghozlani en date du 05/02/2020 compris dans le n° 178 journaux 177 Mme Dalloula Bent Ali Ben Maamar El Ati a fait donation à son fils Najib Ben Mohamed Ben Boubaker Karoui tous le fonds de commerce situé à la rue Ali Belhouane Makthar gouvernorat de Siliana 6140 exploité comme café 1ère catégorie M.F n° 1465053C enregistré au registre de commerce sous le n°A12188742016.

Toutes oppositions seront déposées chez le donneur à l'adresse du fonds sus indiqué pendant 20 jours de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 20/02/2021.

2022T00350FCCC2

Vente de Fonds de Commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bab Souika en date du 25/03/2022 sous le n° 22200658 quittance n° M022548 Mme Olfa Bent Youssef Bouaziz a vendu à Mms Aïda, Afef et Mouna filles de Youssef Bouaziz tous le fonds de commerce avec tous ses éléments corporls et incorporels exploité dans le local situé au n° 32 rue de la Kasba exploité pour vente les chaussures en détail.

Les oppositions doivent être adressées chez les acheteurs à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet annonce au JORT.

La présente annonce a été publiée au journal Ecourouk du 31/03/2022.

2022T00355FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 24/3/2022 quittance n° M021301 Monsieur Makram Essid titulaire de la CIN n°06279437 et Monsieur Omar Essid titulaire de la CIN n°05114309 ont cédés à la Société "TEJ EL FEKIA" titulaire de l'identifiant unique n°Y1722516, le fonds de commerce destiné pour l'activité de vente des fruits secs, alimentation en détail et tous commerce, sis au n°8 Bloc A de l'immeuble situé à Tunis et ouvre sur les rues d'Angleterre et d'Eljazira et de Russie.

Les éventuelles oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de Maître Kouraichi Imed avocat, 102 rue Radhia Haddad Tunis.

Le présent avis a été publié au journal Quotidien le 31/3/2022.

2022T00362FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP daté du 01/03/2022, enregistré à la recette des finances La Marsa le 08/03/2022 quittance n° 28427 et enregistrement n°22201434 Mme Jalila Ouechtati ép. Mbarek Mchala CIN n°05426595, Mme Mariem Mchala CIN n°05468915 et Mme Raja Mchala CIN n°05492544 ont vendu à Mr Lassaad Mchala CIN n°05461655, la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente de roues, sis à La Marsa moyennant un prix global de 10.000dt000.

Les oppositions seront reçues entre les mains des vendeuses demeurant au 12 rue karawen cité des juges La Marsa dans un délai de 20 jours à dater de la publication de la présente annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Chourouk et Quotidien le 17/03/2022.

2022R00626FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP daté du 01/03/2022, enregistré à la recette des finances La Marsa le 08/03/2022 quittance n° 28431 et enregistrement n°22201435 Mme Jalila Ouechtati ép. Mbarek Mchala CIN n°05426595, Mme Mariem Mchala CIN n°05468915 et Mme Raja Mchala CIN n°05492544 ont vendu à Mr Lassaad Mchala CIN n°05461655, la totalité du fonds de commerce exploité pour Vente de pièces de vélos et motos, sis à La Marsa moyennant un prix globale de 4.800dt000.

Les oppositions seront reçues entre les mains des vendeuses demeurant au 12 rue karawen cité des juges La Marsa dans un délai de 20 jours à dater de la publication de la présente annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Chourouk et quotidien le 17/03/2022.

2022R00627FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing enregistré à la recette des finances Halk eloued le 25/3/2022, enregistrement n°22202079 quittance n°45626, la société "Eljawda Piscou" matricule fiscal 1056541M dont son Gérant Sami Ben Mabrouk Ezarraa, a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que Fabrications et vente des pâtisserie sis à rue Khaled Ibn Lwalid cité Ben Brik Elawina à Mr Adel Ben Habib Ben Mohamed Chrada.

Oppositions Doivent être entre les mains du vendeur sis à la rue Khaled Ibn Lwalid cité Ben Brik Elawina dans les 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée dans le journal Achourouk et le Quotidien le 29/3/2022.

2022R00740FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Béja le 21/3/2022 enregistrement n°22201773 quittance n°M017472 Mr Samir Hethli vend la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour activité Café 1ère catégorie situé Avenue Taher Haddad SABALET ARANEB BAJA à Mme Sabiha Hbachi.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur Mme Sabiha Hbachi au local du fonds de commerce sis Avenue Taher Haddad SABALET ARANEB BAJA.

Cette annonce est publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 29/3/2022.

2022R00743FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 11/3/2022 et enregistré à la Recette des Finances d'El Mourouj en date du 18/3/2022 sous quittance n°MO23952 enregistrement n°22201209, Mr Mouadh Sabri, titulaire de la carte d'identité nationale n°07191374 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels existant à 01 Lot Rayen n°59092 Mourouj 6 Ben Arous, qui a pour activité vente de fruits secs, à Mr Slim Aloui titulaire de carte d'identité nationale n°13482624.

Les oppositions seront déposées au cabinet du maître Alibi Ayed avocat auprès de la cour d'appel, Résidence jardins el Mourouj Bloc B App-22 Ben Arous, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de la vente au journal officiel où a été déposé un exemplaire de ce contrat de vente.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien «Echourouk» le 29/3/2022.

2022R00744FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte enregistré à la recette des finances Djerba le 10/02/2022 sous numéro d'enregistrement 22200597 quittance numéro M011199, Société COBAM, société à responsabilité limitée, registre de commerce n°B142552002, représentée par son gérant Monsieur Nacer Ben Ali Elbana, titulaire de la carte d'identité Nationale n°03581705 a vendu à Ines Hawech, titulaire de la Carte d'Identité Nationale N° 05780945 la totalité du fonds de commerce numéro 4 et 5 situé au

souk Midoun Djerba avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce vendu dans les 20 jours de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Une copie de contrat a été déposée à l'adresse de la société.

Cette annonce a été publiée le 17 mars 2022 au journal le Quotidien.

2022R00758FCCC2

Acte de donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de donation enregistré à la recette des finances Djerba le 3/02/2022 sous quittance numéro M011764, Mokhtar Chibani, titulaire de la carte d'identité Nationale n°06500557 a fait acte de donation à Ali Chibani, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°06551133 la totalité du fonds de commerce situé au Bâtiment du Monsieur Mansour Ben Salem Zlitni situé à la Rue Boumeswer Houmet elzawia Houmet Souk Djerba avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce cédé dans les 20 jours de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Une copie du contrat a été déposée à l'adresse de la société.

Cette annonce est publiée le 17/3/2022 au journal le Quotidien.

2022R00759FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances Kabaria le 16/3/2022 reçu n°M015653 n° d'enregistrement 22200314 monsieur Taieb Ben Bachir Ben Jileni Azouz demeurant au 04 rue Sakiet Sidi Youssef Mourouj 1 Ben Arous a vendu tout le fonds de commerce sis à la rue 10104 kabaria Tunis 1009 exploité pour une activité de boulangerie à monsieur Abd Salem Ben Abdallah Ben Mohamed Charchoufi demeurant à cité Hached Oueslatia Kairouan. Les oppositions doivent être adressées entre les mains de l'acheteur à l'adresse choisi de la boulangerie sise au 10104 Kabariya Tunis 1009 dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 31/3/2022 aux Journaux Assabah et Le Temps.

2022R00761FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 21 mars 2022 enregistré à la recette des finances El Mourouj le 28 mars 2022 Mme. Ichraf El Garess a vendu à Mr. Habib Jaafar la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue des Martyrs n°25 El Mourouj 3 d'une superficie de 25 m² exploité en tant que parfumerie.

Les oppositions sont recevables au cabinet Maître Najoua Bettaieb sis à l'avenue Alain Savary n°29 le belvédère Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT.

Cette annonce est publiée dans les deux journaux Echourouk et le Quotidien du 31/3/2022.

2022R00765FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP daté le 17/02/2022 et enregistré à la recette des finances, Trocadéro Sousse, le 18/03/2022, numéro d'enregistrement 22200710 quittance N° M013931, Mr Achref ayed agissant pour son compte et entant que mandataire de Belgacem et Chayma ayed a vendu à Mr Montasser Mtir le fonds de commerce sis Rue Habib Tbib Khzema Ouest Sousse.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Me Faouzi Zouiten avocat rue professeur, Calmette Sousse après la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal « LA PRESSE » du 25/03/2022.

2022S00392FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertue d'un acte soussigné privé et enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 24/02/2022 sous le n°22200466, quittance n°M008617, Mme Nejia bent Lahbib Saiidi Ep Mohamed Lassed Saiidi, Identifient unique 1628469D, CIN n°02373013, a vendu à Mr Achref Ben Sassi Ben Miloud Ouni, CIN n°13463156, la totalité du fonds de commerce exploité au commerce, situé n°12 immeuble El Bochra Avenue Yesser Arafet Sahloul 1 Sousse.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse du fonds de commerce. Cette annonce est publiée dans le journal le Quotidien le 30/3/2022.

2022S00396FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 10 Mars 2022 enregistré à la recette de finance de Ksar hellal le 17 Mars 2022 sous le numéro 22200503, numéro de quittance M018978, Me Sonia Gara a vendu à Mr Wajdi Kechida, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, destiné au commerce du cafeteria sis à rue Hédi Chekir Ksar Hellal Monastir.

Les oppositions éventuelles seront signifiées dans le délai de vingt (20) jours à compter de la parution du présent avis au local du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée le 23 Mars 2022 aux journaux Achourouk et le Quotidien.

2022S00398FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant vente par acte sous seing privé en date du 11/02/2022, légalisé le 11/02/2022; enregistré à la recette des finances Gremda le 15/02/2022 sous le n°22200439 ; quittance n°M016016, Ahmed Ben Mustapha Ben Ahmed Ayadi CIN n°08844535 son domicile est à route Lafrane km 3 résidence Lafrane centre 2 étage 4 appartement 3 n°3062 Sfax a vendu à Mr Ahmed Ben Nejib Ben Ahmed Garbi ; CIN n°11122672 son domicile est à l'avenue 1 juin rue 18 Janvier n°15 Chihia Sfax, le fonds de commerce exploité au local situé à route Gremda Sidi Abbes Sfax et destiné à la vente des téléphones portables et accessoires.

Toute opposition pourra être rendue au bureau de l'avocat Dhouib Hela 55

rue Habib Maazoun 3000 Sfax, vingt jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette publication est faite dans deux journaux «Essabah» et «Le Temps» du 25/3/2022.

2022X00388FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 01/02/2022 et enregistré à la Recette des finances Nelson Mandela en date du 07/03/2022 sous le n° 22200667 quittance n° 19430, Mme Ismahan Ben Ghorbal, titulaire de la CIN n° 07038468 du 28/02/2005 a vendu à la Société (SOCIETE DESERT CAR RENTAL) SARL à l'IU n° 1317686G en la personne de son représentant légal Mr Mohamed Haithem Ben Ghorbal, titulaire de la CIN n° 08344335 du 23/05/2006, tout le fonds de commerce enregistré sous le n° 1121594V, avec tous ces éléments matériels et immatériels et ce, pour l'exercice de l'activité de commerce de matériel et fourniture de bureau, et sis au n° 12 Rue Cyrus Le Grand - Magasin n° 02 – Tunis.

Les oppositions sont faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT à l'adresse du fonds de commerce susmentionnée.

Cet avis a été publié au Journal Echourouk le 30/03/2022.

2022400684FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Suivant acte SSP du 18/03/2022 enregistré au R.F. Rue D'Autriche le 23/03/2022 quittance MO27034 enregistrement 22201260,Mme Maroua Dhaouadi a vendu la totalité du fonds de commerce sis au 17 Rue d'Egypte Beb Bhar Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme Salon de Thé à M Yassin Darouich.

Les oppositions sont adressées dans un délai de 20 jours à compter de la publication au JORT chez l'acheteur au 9 Rue Ibn Tafarjin Tunis,

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 26 Mars 2022.

2022400744FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

CABINET Maitre Lassaad Zayoud

Avocat à la cour d'appel

Adresse : Rue Sidi Ben Issa Houmet Souk Djerba 4180, Tunisie

E-mail : maitre.lzayoud@yahoo.fr

Tél : 98306455/53306455

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 16/03/2022 sous Numéro d'enregistrement 22200503 et reçu n° M021288 Monsieur Jemaa Belhaj Brahim a cédé à Monsieur Mohamed Belhaj Brahim la totalité du fonds de commerce représenté en un local d'alimentation générale sise au 07 Rue Tahar Sfar (Souk Elasser) Menzel Bourguiba.

Toute opposition est acceptée dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal Elchourouk le 23 Mars 2022.

2022400759FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte rédigé par maître Zaid Hammami en la date du 09/02/2022 et enregistré à la recette des finances de Manzeh 05 le 21/03/2022 sous numéro N° 22201869 quittance numéro M044346 Mme Moufida Raoueji a vendu à Mme Saîda El Arbi tout le fonds de commerce du local commercial activité «commerce divers» sis au N16 complexe commercial Manzeh 05 Ariana avec tous ces éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions peuvent se faire auprès de l'acheteur dans un délai de 20 jours dés la date de publication de cette annonce au JORT; au local du fonds de commerce cité si dessus.

Publié au journal le quotidien le 2/4/2022.

2022400762FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances la goulette en date du 14/03/2022 sous le numéro 22201747 quittance 38335; la société Bright Kids sarl demeurant 06 rue Ilyes les jardins de Laouina, Tunis a vendu à madame Besma Khezemi, demeurant Mjez el Beb Béja. et madame Jihen Manei demeurant à Béja la totalité du fonds de commerce destiné au jardin d'enfants avec ses éléments corporels et incorporels.sis au 06 rue Ilyes les jardins de Laouina, Tunis. Enregistré au registre national d'entreprise 1234106p au prix de 95.000 dinars déposés entre les mains de maitre mathlouthi Chokri, jusqu'à l'expiration du délai légal.

Toute opposition sera effectuée entre les mains de maitre Mathlouthi Chokri à son cabinet sis au 39 avenue Habib Bourguiba Tunis appart 14 troisième étage, dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la république Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au quotidien « Essahafa » du 18/03/2022.

2022400766FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 10/01/2022 et enregistré à la Recette des finances Avenue de l'Indépendance Bardo, en date du 23/03/2022 sous le n° 22201115 quittance n° 30126, Mr Issam Ben Bachir Channoufi titulaire de la CIN n° 04548362, a vendu à la Société (Société Tunisienne de Restauration) SARL, à l'IU n° 1193046R en la personne de son représentant légal Mr Mohamed Salah Ben Belhssan Ben Salah Arar, titulaire de la CIN n° 00739621 du 08/10/2001, tout le fonds de commerce, avec tous ses éléments matériels et immatériels et ce, pour l'exercice de l'activité de restauration, et sis au n° 98 Avenue Bougatfa Bardo – Tunis.

Les oppositions sont faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT à l'adresse du Fonds de commerce susmentionnée.

Cet avis a été publié aux Journaux Echourouk et Le Quotidien le 31/03/2022.

2022400767FCCC2

Location gérance libre

Gérance Libre

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances de kélibia le 15/03/2022 reçu N°M018799 enregistrement N°22300615, la Société Univers Auto Identifiant unique 0883889M représentée par son gérant M. Nabil Hamza a loué à M.Ali Ben Mohamed Ben Ali Echikh en gérance libre le Fonds de commerce de la station de lavage auto et vente de pièces de rechanges situé sur la Route de Hawaria Km 2 Hammam Elghzaz 8025 pour une année renouvelable à partir du 01/03/2022 finissant fin février 2023, ce dernier supportera tous les frais qui en découlent durant toute la période de la gérance libre.

Le présent avis a été publié aux journaux Assabah et le Temps Le 29/03/2022.

2022T00353FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 8 Mars 2022, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 11/3/2022 sous le n°22300304. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Mohsen Ben Ali Elboughanmi, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°24 situé au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité comme Buvette et restaurant.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/01/2022 au 31/12/2022, renouvelable par tacite reconduction.

2022R00768FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant acte SSP en date du 17/9/2021, enregistré à la recette des finances Cité Riadh à Sousse le 24/9/2021 sous n°21301780 Quittance n°M041312. Mr Ameur CHOUAYA, titulaire de la CIN n° 05506457, a loué à Mr Hédi Chelly, titulaire de la CIN n°09326722, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné vente produit de nettoyage, cosmétique et Tabac, sise à Rue Hateb Ben Abi Baltaa Cité Riadh - Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 3 ans renouvelable à partir du 01/06/2021. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT et il sera publié dans le journal Quotidien le 2/4/2022.

2022S00397FCCC3

Location gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé daté de 15 et 24 Février 2022 enregistré à la recette des finances de Sbeitla le 28/02/2022. Reçu numéro M011634, Madame Bornia Helali CIN 08211307 a confié à titre de location gérance libre à Madame Salouha dabbabi cin 08572317 la totalité de fonds de commerce consistant en un café nommé «MONTPARNASSE» sis à cité Narjesse Sbitla et ce pour une période d'une année commençant le 01/03/2022 et le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et le quotidien le 30/03/2022.

2022X00390FCCC3

Location Gérance libre

En vertu d'un contrat de location d'un Fonds de commerce enregistré à la Recette des finances de ksar Said en date du 17/03/022 sous le n° 22301010 Quitt n° M020442, la Société « La Cerise sur le Gâteau» à l'Identifiant Unique n° 1580467S en la personne de son représentant légal Mr Imed Souaîa titulaire de la CIN n° 08043518 a loué à la société « SOCIETE Boulangerie Patisserie Mahdi », en la personne de son représentant légal Mr Marwan Ben Mohamed Ben Brahim, titulaire de la CIN ° 05472208, tout le Fonds de commerce avec tous ces éléments matériels et immatériels, sis au : 27 Avenue de la Mecque, Ksar Said 2, 2009 Tunis, et ce, pour l'exercice de l'activité de boulangerie et pâtisserie, pour une durée d'une année renouvelable du 01/03/2022 au 28/02/2023.

Les oppositions sont faites à l'adresse du Fonds de commerce susmentionnée.

dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journaux ECHOUROUK et LE QUOTIDIEN en date du 22/03/2022.

2022400666FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 22/3/2022 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 22/3/2022 (n°22301413 reçu M030002) Mr Charfeddin Mejri (IU 0863372A) demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Grombalia a loué à Mr Wajdi Errabii (cin 06403089) demeurant à Khanguet Elhojjej Grombalia la totalité du fonds de commerce exploité en Café (Catégorie 1) nommé «CAFE ROYAL» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Habib Bourguiba Grombalia.

Ladite location est conclue pour une durée de 15 ans renouvelable à partir du 01/9/2022.

Le présent avis a été publié aux journaux Assabah et Le Temps le 30/3/2022.

2022400773FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association Tunisienne de la Santé

Siège social : 14 rue n°5523 Kaaeb Ben Zouhaier Cité Nasime, Douar Hicher - Mannouba.

Objet : Scientifique.

Objectifs :

1- Relier les composantes de la société civile et les institutions de santé pour consolider une relation participative pour améliorer la qualité des services de santé.

2- Contribuer à orienter les jeunes dans le domaine scientifique et culturel

Le président de l'association : Tarek Laabidi.

2022T00351APSF1

Constitution d'une association

Dénomination: Ennesri pour le bon voisinage.

Objet : Environnemental culturel.

Objectifs :

1. Contribution à l'instauration d'une culture de la citoyenneté, du respect des quartiers et de la cohabitation pacifique entre habitants.

2. Contribution à la préservation des espaces communs de la résidence Nesri

Siège : N°54 résidence Impasse des fruits2, Résidence SNIT Nesri II, Dar Fadhal 2036 La Soukra -l'Ariana.

Les membres :

- Seddik Bradai : Président

- Hamadi Dekhil : Secrétaire général

- Imed Touaiti : Trésorier.

2022T00352APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association: Association Deglet Nour pour la Culture et le Tourisme

Siège : Cité Ennassim Hezoua - Gouvernorat de Tozeur

Objet : Culturelle.

Objectifs :

- Contribuer à mettre en valeur le caractère culturel et touristique de la région

- Soutenir les efforts de l'Etat dans le domaine du tourisme culturel en général et promouvoir notre patrimoine immatériel en particulier

- Soutenir les efforts de l'Etat dans la promotion des secteurs du tourisme et de la culture

- Contribuer à encourager les activités culturelles et touristiques de la région

- Contribuer au développement à Hézoua particulièrement et à la région généralement.

Membres :

Président : Salem Ben Mohamed Ben Slama

Secrétaire général : El Aïech Ben Ali Jradi

Trésorière : Zoulaikha Bent Belgacem Ben Nacer.

2022T00354APSF1

Constitution d'une Association

Nom de l'association : Association de Développement des Liens Familiaux.

Siège : Rue 13 Aout Imm 5 appt 3-1 El Yassminette - 2096 Ben Arous.

Sujet : Renforcer les relations au sein de la famille et rétablir les liens familiaux.

Objectifs:

- Renforcer et consolider les relations au sein de la famille.

- Travail de réhabilitation de la famille dans ses relations avec son environnement.

- Chercher à trouver des solutions sociales pour rétablir l'équilibre dans la famille.

Membres :

- Président : Mme Imene Ben Hadj Nasr.

- Secrétaire général : Mr Aymen Adouli.

- Trésorier : Mr Karim Ouertatani.

2022T00360APSF1

Constitution d'un Groupement

Nom : Groupement de Développement Agricole pour la Pêche «Al Karim»

Siège : Skhira Testour

Activité : La pêche dans le barrage Sidi Salem - Skhira.

Membres du groupement :

Président : Adel Ouelhazi

Trésorier : Montassar Arfaoui

Secrétaire général : Zied Arfaoui

Membres : Lazhar Jouini - Jalel Mzoughi - Mohamed Amine Ayari

Numéro et date de la décision : Gouverneur de Béja n°254 du 01/4/2019.

2022T00361APSF1

Constitution d'association

Nom de l'association : Ensemble d'Art Contemporain.

Les objectifs de l'association :

- Contribution au développement des arts plastiques dans différentes spécialisations et orientations (sculpture, dessin, gravure ...).

- Contribution à l'ouverture aux expériences artistiques mondiales et échange culturel.

- Organisation d'événements culturels et artistiques, symposium, colloques de presse, distinction d'artistes de diverses spécialités.

Adresse : Sidi Khlass El Mrazga, Hammamet.

Responsables de l'association :

- Rim Mohamed Al-Sghayer : Présidente de l'Association.

- Hala ben Abdallah : Secrétaire Générale.

- Mohamed Chaouki Bouguerra : Trésorier.

2022R00766APSF1

Constitution d'une association

Dénomination de l'association : Amicale des agents du centre universitaire d'art dramatique et des activités culturelles

Sujet : social - culturel - loisir

Objectifs : Rapprocher les liens de fraternité, et honorer les agents et les retraités du centre, Fournir des aides sociales fournir des tickets de restauration au profit du personnel du centre, création des activités culturelles et loisirs.

Siège social : 15 rue Houssine Bouzaiene 1000 Tunis

Reçu délivré : 28 février 2022

Le comité d'administration est composé de 7 membres

Président : Chtioui Hafedh

Vice président : Abderahmane Sallami

Secrétaire général : Aabdelmajid Ben Ahmad

Trésorier : Mounir Mhadhbi

Trésorière adjointe : Mouna Ben Youssef

Membre responsable des activités sociales : Rim Guarrach Membre responsable de communications et des activités, culturelles et loisirs : Imed May.

2022400668APSF1

Constitution d'une amicale

Configuration convenue la constitution d'une amicale sous le nom «L'amicale des assistants et cadres de la compagnie de transport régionale de Siliana» située à la rue Habib Bourguiba Siliana. Cette amicale a pour objet de donner des services culturels et de divertissement et de fournir pour tous les membres les tickets de repas et de faire des relations avec les autres constitutions ayant les mèmes objectifs.

Les membres de la fondation sont :

- Le Président : Houssem Ben Abda

- Secrétaire général : Nesrine Manai

- Trésorière : Wafa Bouneb

- Deux autres fondateurs.

2022400745APSF1

Constitution d'une association

Nom : Enseignants Sans Frontières

Sujet : Association Culturelle et éducative

Adresse : 56 cité la Liberté Nefza Béja.

Objectifs :

- Chercher à consolider la relation entre les enseignants

- Faire des activités culturelles et récréatives.

- Etablir les relations avec des associations et des organisations ayant des objectifs similaires.

Membres :

Arroubi Sofiene : Président

Salhi Anouar : Trésorier

Hannechi Fethi : S.G

Moussi Rouaa : V.P

Barkouti Rouwa : Membre

Massoudi Abdelhakim : Membre

Arfaoui Oumayma : Membre.

2022400768APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Olympique Ghomrassen.

Adresse : Rue du 1 er Juin. Immeuble de ben Jemaa Ghomrassen.

Président : Walid Ben Mourad.

Secrétaire général : Thamer Qadidi.

Trésorier : Oussama Ettis.

Responsable des médias : Mohamed Al-Saeedi.

Objectif : Encadrer et développer les capacités des jeunes.

2022400776APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Abderrahmen Aniba

Avocat prés la cour de cassation

13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis

Tél. : 70.861.369

A la demande de la Banque ZITOUNA, société anonyme, RNE n°1120822H, sise à l'avenue de la qualité de vie au Kram Tunis en sa qualité de créancière.

Contre la partie : Faiez Ben Hedi Ben Rjeb Oueslati, titulaire de la carte d'identité nationale n°06262679 demeurant au n°3 rue El Médina El mounawara Nabeul en sa qualité de débiteur.

A la diligence de Maître Abderrahmen Aniba, avocat prés la cour de cassation, 13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis.

Les immeubles à vendre :

1) Objet du titre foncier n°635086 Nabeul dénommé Faiez 1 consiste en un terrain constructible de forme rectangulaire d'une superficie de 477 m² sis à sidi Mahersi Nabeul, clôturé sur lequel est édifié un dépôt non achevé d'une superficie de 40 m² ainsi qu'une construction moderne non finie composée d'un sous sol et un rez-de-chaussée d'une superficie de 285 m² chacun. L'immeuble est muni d'un puits et une citerne souterraine.

2) Objet du titre foncier n°591394 Nabeul dénommé ZAHRA 278 consiste en un terrain de vocation agricole situé à Essomaa Korba Nabeul d'une superficie de 31480 m², le terrain est équipé par le système d'arrosage goûte à goûte et planté d'oliviers et d'arbres fruitiers. le terrain est équipé de deux puits l'un d'eux d'une profondeur de 140 m et d'une citerne souterraine et une loge gardien de 43 m² et 3 écuries l'une 150 m² et les 2 autres 230 m² chacune.

3) Objet du titre foncier n°620192 Nabeul dénommé Faiez 1 consiste en un terrain de vocation d'habitation d'une superficie de 496,666 m² dans l'indivision sis à sidi Mahersi Nabeul

4) Objet du titre foncier n°606623 Nabeul dénommé Fatma 106 consiste en un terrain de vocation agricole situé à Essomaa Korba Nabeul dans la zone de Sidi Salem d'une superficie de 10360 m². Le terrain est planté d'oliviers d'un puits et une écurie de 215 m².

Les immeubles sont grevés d'opposition au profit de la Banque ZITOUNA Mise à prix :

1) Objet du titre foncier n°635086 Nabeul dénommé Faiez I 717.482,000 D

2) Objet du titre foncier n°591394 Nabeul dénommé ZAHRA 278 280.350,000 D

3) Objet du titre foncier n°620192 Nabeul dénommé Faiez 1 427.132.760 D

4) Objet du titre foncier n°606623 Nabeul dénommé Fatma 106 893.300,000 D

Prix total : 2.318.264,760 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : Le mercredi 27 Avril 2022 à partir de 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Nabeul.

Visite de l'immeuble tous les jours de la semaine de 9h à 18h.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce

par l'intermédiaire d'un avocat, et pour les étrangers il faut obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le Gouverneur.

2022R00747VEPA1

Vente aux enchères Publiques

Etude du Maitre Mohamed Chalghoum

Sté Zitouna Avocat conseil 6 av. 2 mai - Médenine

La saisissante : Wassila bent Nasr salem, femme de foyer, demeurant à Boumerdès - Mahdia

Le saisi : Naji Ben Saleh Hsine , employé, demeurant rue Ibrahim Haj Mohamed - Boumerdès - Mahdia

Date de lieu de la vente : le Lundi 09/05/2022 à 9.00H dans la salle des ventes Immobilières au tribunal de 1ère instance de Mahdia.

Visite : pour plus d'informations, contactez, l'étude de Maitre Mohamed Chalghoum de la Sté Zitouna avocat conseil, 6 Av. 2 Mai - Médenine où au greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia ou a été déposé le cahier de charge.

La visite de l'immeuble sera possible tous les jours - pendant les heures du travail soit directement ou après coordination avec la demanderesse.

Mise à prix : trente neuf mille cent soixante et un dinars 500 millimes (39.161,500)

L'immeuble Saisi : la part indivise du défendeur, soit 14/40 de la maison héritée de son père salah haj Hsine d'une superficie de 257 m2, qui fait partie d'un ensemble de 303 m2 englobant cette maison du style arabe et deux autres magasins à destination commerciale ne faisant pas l'objet de cette saisie. Cette maison s'ouvre sur l'Ouest, entourée par un siège des tous les cotés, avec une entrée et quatre chambres, toilettes, cuisine, et une cours non couverte, délimitée aux Nord : immeuble délaissé des héritiers Haj Hsine d'un coté et du reste la voie publique – Sud : le reste de l'immeuble hors saisie (2 boutiques) loué à hdhili Amara - l'ouest : rue goudronnée - l'Est : héritiers Mohamed Belhaj.

2022S00387VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Sur saisie immobilière cabinet

Maître Amir Mahersi

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 02/5/2022 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine.

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 1er étage n°13 3000 Sfax.

Partie saisie : Ahmed Ben Elmabrouk Kaillen titulaire de la CIN n°05730061 avocat résident 1) rue 6243 n°7 subdivision Mrabet cité Elgazela Ariana 2) centre Zarouk 1er étage angle de rue Ahmed Tlili et rue Ibn Khaldoun Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, route de tenyour km 6 cité ennozha avenue Farhat Hached Chihiya 3041 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de la propriété objet de titre foncier n°1269 Médenine nommé "Sara" situé dans la zone touristique de Midoun Dgerba. La propriété est un terrain nu et contient des palmiers d'une superficie totale de 4131 m² qui correspond au lot n°440 de la zone de cadastre Midoun C, il constitue un terrain divisible habitable. La propriété saisie est limitée au nord par lot n°451 de la zone de cadastre Midoun C à l'est lot n 370 de la zone de cadastre Midoun C au sud lot n°516 de la zone de cadastre Midoun C à l'ouest lot n 524 de la zone de cadastre Midoun C.

Mise à prix : est fixée à cinq cents cinquante sept mille six cents quatre vingt cinq dinars (557.685.000) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés le jour de l'adjudication.

Visite de La propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat.

2022X00391VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Hajer Azaiez Elloumi

Avocate à la cour de cassation

Centre Babel immeuble E 4ème étage bureau n°7

Tel : 71 900 781

1) Le surenchérisseur : Mr Lazrak Lhiwi ayant élu domicile au cabinet de son avocate poursuivante Maître Hajer Azaiez Elloumi sis à centre Babel imm E bureau n°7 4ème étage.

2) Partie saisie : Monsieur Chadli Wirgui sis à rue Bach Hamba n°16 Denden Manouba

3) Avocate poursuivante : Maître Hajer Azaiez Elloumi avocate à la cour de cassation, centre Babel immeuble E 4ème étage bureau n°7

4) L'immeuble objet de la vente :

C'est une villa objet d'une immatriculation foncière n°75565 Tunis sise à ksar said 1 cité A.F.H se composant de 4 chambres à coucher et une autre petite chambre, une cuisine et un séchoir, une salle d'eau, une salle de bain, 1 couloir le tout d'une surface totale approximative de 432m² et d'une surface couverte approximative de 126 m², plus un garage inachevé.

5) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mardi 26 avril 2022 auprès du tribunal de première instance de Tunis sis à l'avenue bab bnet Tunis à partir de neuf heures du matin.

6) La mise à prix : Est fixée à 305 Mille Dinars tunisiens, outre les dépenses de poursuite qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

2022400753VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Tarek Ben Fredj

Avocat auprès de la cour de cassation

20, Avenue Les Etats Unis d'Amérique Le Belvédère - 1002 - Tunis

Tel : 71 796 376

Fax : 71 894 223

M. Fiscal : 386961HAP000

Partie poursuivante : La Banque Tuniso-Koweitienne dument représentée par son Directeur Général, SA, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 012357 S, dont le siège social est à Tunis, 10 bis, avenue Mohamed V. domiciliée au cabinet de son avocat Maître Tarek Ben Fredj sis au 20 Avenue Les Etats Unis d'Amérique - Le Belvédère - 1002 - Tunis. M. Fiscal : 386961HAP000.

Parties saisies : 1) Mr Aissa Ben Ali Elguizani, titulaire de la carte d'identité nationale n°04524119, délivrée à Tunis le 23/4/2012, demeurant au 25 Rue Imam El Boukhari - 2040 Radés - Ben Arous.

2) Mme Latifa Ben Ahmed Haouami épouse Elguizani, titulaire de la carte d'identité nationale n° 04560563 délivrée à Tunis le 7/7/2011, demeurant au 25 Rue Imam El Boukhari - 2040 Radés - Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Ben Fredj 20, Avenue Les Etats Unis d'Amérique - Le Belvédère - 1002 - Tunis. M.F : 386961HAP000

Les immeubles saisis : la totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété aux parties saisies à part égale, objet du TF n°43429 - Ben Arous dénommé «LA MARSA 700», d'une superficie totale de 121 m² sis à la rue Manouba n°700 - El Mhamdia-Ben Arous, en zone urbaine, avec toutes les commodités. Il consiste en un immeuble jumelé, construite en rez-de-chaussée avec 1er étage et un studio et détaillée comme suit :

- Construction communicante au rez-de-chaussée, d'une superficie de 110 m².

1er étage, d'une superficie de 110m², composé de 4 chambres inachevées et dont le taux d'avancement des travaux s'élève à 60% (murs et dalles).

- Un studio habitable au toit, d'une superficie approximative de 46 m², composé de 2 chambres, cuisine, salle d'eau, avec douche et espace ouvert.

- Des escaliers en béton menant au 1er étage et au studio.

- Escalier en métal et en bois menant au toit du studio.

Les charges : La dite propriété est grevée des charges suivantes

- Hypothèque volontaire à hauteur de (40.000,000DT) inscrit le 22/01/2015 (volume Ben Arous 15/5 -n°198) au profit de la BTK.

- Commandement valant saisie immobilière datant du 31/12/2021 et inscrit le 01/02/2022 au profit du saisissant (vol Ben Arous 2/22 n°382).

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (160.000,000DT).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 5/5/2022 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous sis à la Route principale n°1 Chouchet Radés - Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2022400769VEPA1

Avis aux créanciers

Désignation d'un liquidateur

En vertu d'une décision du président du tribunal de première instance de Nabeul daté du 27/9/2021 monsieur Mbarki Mohamed domicilié 6 rue Oran Slimane Erriadh a été désigné liquidateur judiciaire de la succession de feu Mohamed el Kouch résident à Dar Chaaben el Fehri Nabeul.

Il est demandé à tous les créanciers éventuels de présenter leurs titres de créance au liquidateur dans un délai d'un mois à partir de la date de publication au journal officiel.

2022R00745VEPA2

Nomination d'un syndic judiciaire

L'Expert Souli Habib Ben Mustapha

MF : 606741Y/A/P/000

Rue Habib Thameur à Coté de La Banque de Tunisie

Immeuble Fethi Sdiki 1er étage Jendouba 8100

Portable : 98444391 - 94008391

Suivant jugement requis du tribunal de première instance de Jendouba en date du 28/02/2022 sous le n°40 il a été nommé l'expert Souli Habib Ben Mustapha, sis à la rue Habib Thameur à coté de la banque de Tunisie immeuble Sediki Fathi, comme Syndic judiciaire lui permettant les travaux physiques et juridiques de la faillite sous la supervision du juge délégué pour la dite faillite auprès du tribunal mentionné pour la Société Ahleme conserves siège social route elmanjim fej hssin cité saada 8160 Ghardimaou Gouvernorat de Jendouba, société anonyme, enregistrée au registre de commerce du tribunal de première instance Jendouba sous n°B14167312010, son matricule fiscal n1169442K.

Tout créancier de la dite société devra dans un délai de 20 jours, à partir de la parution de cette annonce au JORT déposer son titre de créance entre les mains du syndic judiciaire sous peine de forclusion.

2022R00753VEPA2

Nomination d'un syndic judiciaire

L'Expert Souli Habib Ben Mustapha

MF : 606741Y/A/P/000

Rue Habib Thameur à Coté de La Banque de Tunisie

Immeuble Fethi Sdiki 1er étage Jendouba 8100

Portable : 98444391 - 94008391

Suivant jugement requis du tribunal de première instance de Jendouba en date du 28/02/2022 sous le n°41 il a été nommé l'expert Souli Habib Ben Mustapha, sis à la rue Habib Thameur à coté de la banque de Tunisie

immeuble Sediki Fathi, comme Syndic judiciaire lui permettant les travaux physiques et juridiques de la faillite sous la supervision du juge délégué pour la dite faillite auprès du tribunal mentionné pour la Société des travaux de services sanitaire siège social cité jlailia km 7 route Ain Drahem 8189 Jendouba nord Jendouba, société anonyme, enregistré au registre de commerce du tribunal de première instance Jendouba sous n°B14175902009, son matricule fiscal n°1124159R.

Tout créancier de la dite société devra dans un délai de 20 jours, à partir de la parution de cette annonce au JORT du présent avis déposer son titre de créance entre les mains du syndic judiciaire sous peine de forclusion.

2022R00754VEPA2

Avis de distribution

Par ordonnance en date de 14-3-2022 du juge chargé de la distribution auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous, affaire n° 223/2022 il sera procédé à la distribution de la somme 96100,000 d consignée le 17-02-2022 quittance n° H2200067 suite à la demande des employeurs représentés par maître Mouna Thaalbi contre Sté SORICA.

Dans trente jours de cette publication, tout créancier qui entend participer doit produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat conformément à l'article 466 -467-468 cpcc.

2022R00756VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu du jugement rendu en date du 23/11/2021 par le tribunal de 1ère instance de Sousse sous n°81, et de la décision rendue par la présidente du tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 28/2/2022. M. Sadok Mosbah 12 Rue Menvielle Sousse (Tél : 99 961 170) est désigné liquidateur judiciaire de la société Land Car's, titulaire de l'identifiant fiscal n°1558354/C, sise à l'avenue de la République n°21 à M'Saken.

2022S00391VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°2428/22 émanant du président de tribunal de première instance de Sfax, datée le 18/3/2022 la nomination de Zrafi Soumaya en qualité de liquidateur sur les biens du feu Sghaier Houssine, siège de liquidateur, immeuble el Mabrouk n°7 Bâb Brikcha Monastir

Tél 54.515.380/73.425.111

Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2022S00393VEPA2

Cession à un tiers de la société

Hôtel EKSAR route touristique Khezama Sousse

IV : 0010589Z

CNSS : 030591-36

Suivant jugement préparatoire rendu en date du 21/3/2022 sous n°201, la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse a ordonné la cession entière à un tiers de la société Hôtel EKSAR et a chargé l'administrateur judiciaire M Lotfi KHELIFI d'accomplir les formalités de la cession et de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens dont UN en langue arabe et l'autre dans un site électronique.

L'Hôtel EL KSAR, est composé de 455 chambres (900 lits) avec des espaces communs vastes et différents points d'attractions dont un centre Thalasso édifié sur un terrain de 11 hectares. Cet établissement est situé en bord de mer.

Le dernier délai pour le dépôt des offres est fixé au 13/5/2022. L'ouverture des plis est fixée au 16/5/2022

Tout soumissionnaire intéressé par le présent appel d'offres pourra visiter la société Hôtel EL KSAR après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 500 dinars d'eux non remboursable.

Pour plus de renseignements contacter M Lotfi Khelifi dont l'étude est au 23, avenue des Etats Unis d'Amérique Tunis - Belvédère tel : 98.328.623 Email : khelifi.lotfi@planet.tn

2022S00394VEPA2

Avis de distribution

Selon l'article 467 et 468 du code du CPCC et par décision du juge de distribution de deniers auprès du tribunal de 1ère instance de Monastir le 02/3/2022 concernant l'affaire n°344/2022 pour l'ouverture des procédures de distribution des montants des deniers selon degrés et suite à la requête faite par Maître Samia Nsira avocate à Moknine pour le compte de l'ouvrier Aymen Juillia contre société MAYAR TEXTILE représentée par son représentant légal et dont son siège sis à Ammiret El Hojjej et le reste des protestataires et après consignation du montant (39.119.547) à la caisse des dépôts et consignation le 26/5/2021 quittance n°M041632 et selon attestation de dépôt en date du 22/02/2022 sous le n°02/2022.

Tout créancier qui envisage de participer à la répartition du montant doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé conformément à l'article 467 et 468 du code du CPCC Monastir le 02/3/2022.

2022S00399VEPA2

Avis aux créanciers

Par ordonnance du juge chargé de la distribution auprès au tribunal de première instance de Tunis 2, affaire n° 22, il sera procédé au distribution de la somme (20.000d.000) Déposée à la Trésorerie des finances Tunis le 20/01/2020, quittance numéro M001978 .Suite à la demande de la caisse national de la sécurité sociale représentée par son avocat Mili Mahmoud Riadh contre Chokri Ben Amor.

Dans les trente jours de la publication au journal Officiel de l'insertion ou de réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu. Cet avis est rédigé conformément à l'article 466 - 467 et 468 du cpcc.

2022400746VEPA2

Avis de mise en faillite

الشركة الصناعية للمواد الصحية

0984437X

Suivant la décision du tribunal de première instance de Siliana statuant en chambre de conseil du 23-03-2022 relative à l'affaire n°15 الشركة الصناعية للمواد الصحية enregistrée au registre national sous le n° 0984437X il a été décidé ce qui suit :

- Confirmation de l'état de cessation de paiement de la société الشركة الصناعية للمواد الصحية, et ce à partir du 18-12-2019.

- La mise en faillite de la société الشركة الصناعية للمواد الصحية

- La nomination du juge Mr Anis Khalifa en tant que juge commissaire.

- La nomination de Mr Naim Kaabi en tant que syndic de faillite élisant domicile à l'appartement A 3-1 immeuble Fill 2 résidence Les Fatimides avenue Khaled Ibn Walid 2045 l'Aouina.

Pour plus d'informations contactez le 70726395.

2022400771VEPA2

Décision de changement de syndic de faillite

Tarek Ben Taher El Jayez

0402993M

Le tribunal de première instance de Siliana a décidé le 23 mars 2022 concernant l'affaire de mise en faillite n°159 Tarek Ben Taher El Jayez M0402993

Nommer l'expert Naim Kaabi sis à l'appartement A3 - 1 l'immeuble Fill 2 résidence Les Fatimides 2045 l'Aouina Tunis en remplacement de monsieur Rabeh Tlili comme syndic de faillite.

Pour plus d'informations contactez le 70 726 395.

2022400772VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société MS SOLUTIONS

Au capital de 6 870 000 Dinars

Identifiant unique : 1314322R

Siège social : Rue Mahmoud Baroudi, Résidence Nour, Nouvelle Ariana 2080

Messieurs les Actionnaires de la Société MS SOLUTIONS sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 28 avril 2022 à 10H à la Rue Mahmoud Baroudi, Résidence Nour, Nouvelle Ariana 2080 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de la convocation à l'Assemblée

2. Approbation des statuts mis à jour de la société.

3. Questions diverses

4. Pouvoirs pour formalités.

2022T00357SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NAPLOUSE

SA au capital de 3 996 800D

Siège social : 19 rue Naplouse 1001 Tunis

MF : 040827 K

CNSS : 220619-41

Messieurs les actionnaires de la société NAPLOUSE sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui aura lieu le 29 avril 2022 à 12h au siège social de la société LE LOGEMENT Complexe ARIANA CENTER escalier A 4ème étage 2080 Ariana. L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des états financiers et du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021

2. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2021

3. Approbation des conventions soumises aux dispositions de l'article 200 du CSC

4. Quitus aux administrateurs pour l'année 2021

5. Affectation des résultats

6. Questions diverses.

2022T00358SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ARIANA CENTER

SA au capital de 936 000 D

Siège social : Complexe ARIANA CENTER escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 381543 WBM 000

CNSS : 220644-66

Messieurs les actionnaires de la société ARIANA CENTER sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui aura lieu le 29 avril 2022 à 11h 30 au siège social de la société. L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des états financiers et du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021

2. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2021

3. Approbation des conventions soumises aux dispositions de l'article 200 du CSC

4. Quitus aux administrateurs pour l'année 2021

5. Affectation des résultats

6. Questions diverses.

2022T00359SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

UNION DE FACTORING «UNIFACTOR»

SA au capital 15.000.000 D

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

RC : B134582000

Messieurs les actionnaires de la Société Union de Factoring "UNIFACTOR" sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire le vendredi 22 avril 2022 à

10 Heures au siège de la Société sis à Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis (6ème Etage) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

2. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

3. Lecture et approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du CSC et de l'article 62 et suivants de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

4. Quitus aux administrateurs.

5. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2021.

6. Fixation de la rémunération des membres du comité exécutif de crédit, du comité permanent d'audit Interne et du Comité de Risques au titre de l'exercice 2021

7. Renouvellement du mandat des administrateurs

8. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

9. Affectation de résultats.

10. Questions diverses.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société et ce durant le délai légal.

2022R00739SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(Exercice 2021)

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

BTS Bank

Société Anonyme au capital de 60.000.000 de Dinars

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Tél : 71 84 40 40

Fax : 71 89 15 42

Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité BTS Bank sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 29 Avril 2022 à 10h du matin au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de l'Entreprise Avenue principale, 1053 Les Berges du Lac – Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2021 ;

2- Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes général et spécial;

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2021 ;

4- Approbation des conventions réglementées ;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

6- Quitus aux administrateurs ;

7- Cooptation d'administrateurs ;

8- Nomination d'administrateurs au Conseil d'Administration ;

9- Fixation des jetons de présence du président et membres du Conseil d'Administration au titre de l'année 2021 et fixation des primes spécifiques des présidents et membres des comités issus du Conseil d'Administration ;

10- Approbation de diligences spécifiques complémentaires aux co-commissaires aux comptes ;

11- Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2022-2023-2024 ;

12- Autorisation du Conseil d'Administration pour l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ;

13- Pouvoirs pour formalités.

Chaque actionnaire détenant au moins 10 actions, peut assister à cette assemblée sur simple justification de son identité à la condition d'être inscrit sur le registre de la Banque cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir spécial à déposer au siège social au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée. Cette inscription sera effectuée au siège social.

Les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé ci-dessus, pour être admis dans l'assemblée, peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire d'actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires et ce durant le délai légal au siège social.

2022R00742SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

RAOUDHA

"SMVDA RAOUDHA"

S.A au capital de 42.000.000 de Dinars

Groupe S.F.B.T

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 0858798Q

Affiliation à la CNSS : Régime général n°261824-21 - Régime agricole n°414083-87

Messieurs les actionnaires de la Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole RAOUDHA sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis pour le mercredi 27 avril 2022 à 12 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3) Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs;

6) Affectation des résultats ;

7) Renouvellement de mandats d'Administrateurs;

8) Nomination de deux commissaires aux comptes;

9) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2021, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sera à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter au siège de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2022R00748SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE

S.A. au capital de 200.000 Dinars divisé en 2.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord -1082 Tunis

Identifiant unique : 0428199E

MF : 0428199EAM000

Affiliation à la CNSS : N°0020694443

Messieurs les actionnaires de la Société Informatique et Télématique sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle, au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, pour le mercredi 27 avril 2022 à 11 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

2) Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les états financiers de cet exercice,

3) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs,

6) Affectation des résultats,

7) Renouvellement de mandat d'un Administrateur,

8) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2021, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, est à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2022R00749SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE TRANSPORT, DE DISTRIBUTION & DE MANUTENTION

"S.T.D.M"

Société anonyme

Au capital de 11. 000. 000 de Dinars divisé en 110. 000 actions de 100 Dinars

GROUPE S.F.B.T

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 1191615V

MF : 1191615V AM00

Affiliation à la CNSS : N°0032065166

Messieurs les actionnaires de la Société de Transport, de Distribution et de Manutention «S.T.D.M» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le mercredi 27 avril 2022 à 10 H, au siège social de la société au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs;

6/ Affectation des résultats;

7/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2021, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, est à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2022R00750SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - DISTRIBUTION

"S.F.B.T. - DISTRIBUTION"

S.A. au capital de 250.000 Dinars divisé en 10.000 actions de 25 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 1137456R

MF : 1137456R PM000

C.N.S.S. : 0032030612

Messieurs les actionnaires de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie Distribution "S.F.B.T. - DISTRIBUTION" sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, pour le mercredi 27 avril 2022 à 9 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux

articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs;

6/ Affectation des résultats;

7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs;

8/ Renouvellement de mandats des commissaires aux comptes;

9/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2021, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, est à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2022R00751SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société "LA PREFORME"

Société anonyme

Au capital de 12.200.500 Dinars divisé en 122.005 actions de 100 Dinars

Groupe S.F.B.T

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caid Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 0373723B

MF : 0373723B

CNSS : 0024572827

Messieurs les actionnaires de la Société "La Préforme" sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, pour le mercredi 27 avril 2022 à 8 H, au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caid Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

2/ Lecture du rapport général du commissaire aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice,

3/ Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs,

6/ Affectation des résultats,

7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs,

8/ Rémunération des membres du Conseil d'Administration,

9/ Pouvoir à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2021, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2022R00752SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Exercice 2021

BH BANK

Société anonyme

Au capital de 238.000.000 Dinars

Siège social : 18, avenue Mohamed V- 1023 Tunis

Identifiant unique : 0024588W

La BH BANK informe ses actionnaires que l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021 aura lieu le vendredi 29 avril 2022 à 10 heures.

Au vu des circonstances actuelles liées à l'épidémie du COVID 19 et des directives des autorités sanitaires, la réunion sera tenue par Visio-conférence à partir du siège social de la banque sis au 18 avenue Mohamed V - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modalités de déroulement de l'assemblée générale ordinaire.

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2021,

4- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021 et des conventions réglementées,

5- Affectation du résultat de l'exercice 2021,

6- Quitus aux administrateurs,

7- Renouvellement de mandats d'administrateurs,

8- Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2022--2023-2024

9- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres des comités.

A cet effet, les actionnaires qui détiennent au moins 10 actions sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir au président de l'assemblée.

Ce vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée,

Les actionnaires sont invités à consulter le site web de la banque à l'adresse suivante : www.bhbank.tn pour s'enregistrer, accéder à la plateforme dédiée, et consulter les documents de l'assemblée mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.

Les actionnaires sont invités à envoyer le formulaire de vote signé et légalisé soit par voie postale soit à travers leur mail personnel mentionné dans le formulaire d'enregistrement ou donner pouvoir au président de l'assemblée en le notifiant à la banque dans un délai qui ne dépasse pas le 28 Avril 2022.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la banque avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'assemblée générale (le 28 avril 2022).

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale ordinaire et poser leurs questions à travers le lien que la banque va envoyer à leur soin après leur enregistrement sur la plateforme dédiée.

Les actionnaires ont la possibilité, via la plateforme, de poser des questions ou de formuler des observations concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou une question en lien avec l'assemblée et ce au plus tard le 28 Avril 2022.

Les questions ayant une incidence sur les décisions de vote donneront lieu à une réponse de la part de la banque au plus tard le 22 Avril 2022.

Toutes questions transmises à la banque avant la tenue de l'assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'assemblée.

Conformément aux statuts de la banque, Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à distance à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires à la Direction des Participations et les produits structurés, sise à la rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5ème étage Montplaisir - Tunis.

2022R00755SANB3

Société BTK Leasing

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 DT

Siège social : 11, rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0578857 A

Les actionnaires de la société BTK Leasing sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 avril 2022 à 14 heures au siège de la société 11 Rue Hédi Nouira 1001, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité relatifs à l'exercice 2021.

4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

5. Quitus aux administrateurs

6. Ratification de la cooptation d'administrateurs

7. Fixation des jetons de présence

8. Libération des réserves de réinvestissement en résultats reportés

9. Affectation des résultats de l'exercice 2021

10. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire

11. Délégation de pouvoir pour accomplissement des formalités légales de publicité.

2022R00767SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

HANNIBAL LEASE

Société anonyme

Au capital de 55.000.000 DT

Siège social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

RNE : 0766895F

MF : 0766895FAM000

Messieurs les actionnaires de Hannibal Lease S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 26 Avril 2022 à 10 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise sis au boulevard principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2021.

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2021.

- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers.

- Approbation des Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2021.

- Quitus aux Administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

- Nomination d'un administrateur.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une période de 3 ans qui s'achève à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2024.

- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés en 2022 et en 2023 dans la limite de cent cinquante Millions de Dinars, et d'en fixer les conditions et modalités.

- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2022.

- Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques relative à l'exercice 2022.

- Pouvoirs pour formalités.

2022R00769SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Wifak International Bank

S.A. au capital de 150.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

MF : 798651L/P/M/000

CNSS :316220-00

Les actionnaires de Wifak International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 29 avril 2022 à 10h00 au centre d'affaires de la Banque Zone d'activités kheireddine Lac III-Tunis- à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Mise à jour des statuts.

Les documents relatifs à l'AGE sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la Banque.

2022R00770SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Wifak International Bank

S.A. au capital de 150.000.000 Dinars

Siège social: Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

MF : 798651L/P/M/000-CNSS : 316220-00

Les actionnaires de Wifak International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 29 avril 2022 à 09h00 au centre d'affaires de la Banque Zone d'activités kheireddine Lac III -Tunis- à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Lecture du rapport d'activités de 2021.

2- Lecture des états financiers et des états financiers consolidés au 31.12.2021.

3- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

4. Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

5- Approbation du rapport d'activités de la banque et les états financiers et les états financiers consolidés au 31.12.2021.

6- Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

9- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

10- Nomination des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques et fixation de leurs rémunérations.

11- Emission d'un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques ou financements externes.

12- Autorisation de vente et de l'achat des actions conformément à l'article 19 de la Loi n° 94-117 du 14/11/1994 portant réorganisation du marché financier.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la Banque.

2022R00771SANB3

Convocation

Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine « SEPCM »

Société Anonyme

Au capital de 17.000.000 Dinars

Siège Social : 20, Avenue Taieb Mhiri Mégrine 2014 - Mégrine Riadh

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 26 Avril 2022 à 10h00 au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes de l'exercice 2021 ;

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2021 ;

- Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivant du code des Sociétés commerciales ;

- Quitus aux Administrateurs ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

- Renouvellement des mandats des co-commissaires aux comptes ;

- Fixation du montant des jetons de présence ;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2022R00772SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE UTIC DISTRIBUTION

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE : 100.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : VOIE Z4 Z.I. MEGRINE RIADH

IDENTIFIANT UNIQUE : 0578208/W A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société UTIC DISTRIBUTION, sont convoqués en

Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23 avril 2022 à 11 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la nomination du Commissaire aux Comptes,

- Questions diverses.

2022400722SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE UTIC DISTRIBUTION

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE : 100.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : VOIE Z4 Z.I. MEGRINE RIADH

IDENTIFIANT UNIQUE: 0578208/W A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société UTIC DISTRIBUTION, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 22 avril

2022 à 11 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes relatif à la transformation de la Société,

- Lecture et approbation du rapport du Président du Conseil d'Administration relatif à la transformation de la Société,

- Approbation de la transformation de la Société et adoption de nouveaux statuts,

- Fin du mandat des dirigeants sociaux,

- Nomination du gérant,

- Confirmation du maintien du Commissaire aux Comptes dans ses fonctions.

- Questions diverses.

2022400723SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE UNILEVER MAGHREB EXPORT « U.M.E »

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 150.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : VOIE Z4, Z.I. MEGRINE RIADH

IDENTIFIANT UNIQUE : 0813103/C A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société UNILEVER MAGHREB EXPORT « U.M.E », sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 avril 2022 à 14 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Annulation de la 4ème résolution du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 Mai 2021,

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019,

- Questions diverses.

2022400724SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE UNILEVER MAGHREB EXPORT « U.M.E »

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 150.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : VOIE Z4, Z.I. MEGRINE RIADH

IDENTIFIANT UNIQUE : 0813103/C A/M/000

Messieurs tes actionnaires de la société UNILEVER MAGHREB EXPORT « U.M.E », sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 22 avril 2022 à 11 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes relatif à la transformation de la Société,

- Lecture et approbation du rapport du Président du Conseil d'Administration relatif à la transformation de la Société,

- Approbation de la transformation de la Société et adoption de nouveaux statuts,

- Fin du mandat des dirigeants sociaux,

- Nomination du gérant,

- Pouvoirs au gérant,

- Confirmation du maintien du Commissaire aux Comptes dans ses fonctions,

- Questions diverses.

2022400725SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE UNILEVER TUNISIE

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 25.123.452 DINARS

SIEGE SOCIAL : VOIE Z4 Z.I. MEGRINE RIADH

IDENTIFIANT UNIQUE : 0001858/A A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société UNILEVER TUNISIE, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 avril 2022 à 11 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un Administrateur,

- Nomination d'un nouvel Administrateur,

- Questions diverses.

2022400726SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE - Groupe STB

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 9.400.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 31 AVENUE DE PARIS TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE 0000818M CNSS N°47808-84

Messieurs les actionnaires de « l'Immobilière de l'Avenue » sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le Lundi 25 Avril 2022 à 11 heures au siège de la société, 31 avenue de Paris - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

- Ajout d'activité à l'objet social de la société.

- Mise à jour des statuts de la société en conformité avec la Loi N°2019-47 du 29 Mai 2019.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôts et de publications.

2022400732SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire & extraordinaire du 27 avril 2022

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 225.000.000 dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie 1001 Tunis

RNE : N°000120 H

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le mercredi 27 Avril 2022 respectivement à 9 heures et 11 heures, à l'Hôtel LAICO Tunis, Avenue Mohamed V Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée générale ordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée relatif à la gestion 2021,

- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2021,

- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

- Approbation des conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2021,

- Quitus aux Administrateurs sur leur gestion au titre de l'exercice 2021,

- Affectation du résultat de l'exercice 2021 et distribution de dividendes,

- Réaffectation des réserves à régime spécial,

- Renouvellement du mandat d'un Administrateur,

- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des comités règlementaires,

- Pouvoirs en vue des formalités.

Assemblée générale extraordinaire :

- Augmentation du capital social de 225.000.000 Dinars à 270.000.000 Dinars par incorporation de réserves,

- Prorogation de la durée de la société au 31 décembre 2021,

- Modifications corrélatives des statuts,

- Mise en conformité des statuts à la règlementation en vigueur.

Tout actionnaire peut assister aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

2022400751SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2022

SOCIETE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT TOURISTIQUE «CARTHAGO»

Société anonyme

Au capital de 45.502.600 Dinars

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

RNE : 0001694Y

MF : 001694YAM000

Messieurs les actionnaires de la Société de Promotion et de Financement Touristique «Carthago» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le vendredi 6 mai 2022 à 11 heures, au siège social de la société sis au 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2021,

- Lecture des rapports, Général et Spécial, du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2021,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021,

- Quitus aux Administrateurs,

- Affectation du résultat de l'exercice 2021,

- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs,

- Pouvoirs à donner.

2022400752SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Ciments d'Oum El Kélil

CI.O.K

SA, capital : 34000000 Dinars

Siège social : Cité Jardins - le Kef

RC : Kef - B1134871997

MF : 014606Z

Messieurs les actionnaires de la société les Ciments d'Oum El Kélil (CI.O.K) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu jeudi le 21 avril 2022 à 10h au bureau de la société sis au 20, Rue de Cologne, Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la cession de deux terrains au profit de la société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (SONEDE).

2- Délégation des pouvoirs.

2022400756SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Société pour la Construction du Gazoduc Transtunisien (Scogat S.A.)

Au Capital de 200.000 Dinars

Siege Social : Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant Unique: 2568X

MF : 2568X/M/A/000

CNSS : 00320286-89

Messieurs les actionnaires de la Société pour la Construction du Gazoduc Transtunisien (SCOGAT S.A.) Sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 avril 2022 à 14h30 - au Siège de la Scogat au Centre Urbain Nord à Tunis, avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2021 et approbation des conventions réglementées par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021 ;

4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021 ;

5. Coût du cabinet du Commissaire aux Comptes ;

6. Pouvoir pour accomplir les formalités prévues par la loi

2022400758SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 27 AVRIL 2022 A 11H30

SOCIETE SINEW

SOCIETE ANONYME

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna Ouardia 1009 Tunis

Identifiant Unique n° 1078806N

Messieurs les Actionnaires de la société SINEW sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 28 Avril 2021 à 11H30, au siège de la Société sis au 07 Avenue du 15 Octobre Lacagna 1009 Ouardia - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Examen de la situation de la Société conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2022400763SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 27 AVRIL 2022 A 11H

SOCIETE SINEW

SOCIETE ANONYME

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna Ouardia 1009 Tunis

Identifiant Unique n° 1078806N

Messieurs les Actionnaires de la société SINEW sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 27 Avril 2022 à 11H, au siège de la Société sis au 07 Avenue du 15 Octobre Lacagna 1009 Ouardia - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/12/2021 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2021;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2021 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2021 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2021;

7. Informations concernant les déclarations de fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;

8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration pour l'année 2022 ;

9. Délégation des pouvoirs.

2022400764SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 27 AVRIL 2022 A 10H

SOCITE PARETEC

SOCIETE ANONYME

Au capital de 3.000.000 dinars

Siège social : 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna Ouardia 1009 Tunis

Identifiant Unique: 1092976R

Messieurs les actionnaires de la société PARETEC sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 27 Avril 2022 à 10H, au siège de la Société sis au 07 Avenue du 15 Octobre Lacagna 1009 Ouardia - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/12/2021 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2021 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2021 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

7. Informations concernant les déclarations de fonctions. de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;

8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration pour l'année 2022 ;

9. Délégation des pouvoirs.

2022400765SANB3

Convocation à l'assemblée générale des actionnaires

Société Gammarth

Capital social : 745 000DT

Siège social : Immeuble OCT

65 Rue de Syrie 1002 Tunis

M.F : 0002895K/A/M/000

R.C : B01131442013

Messieurs les actionnaires de la société Gammarth, société anonyme en liquidation sont convoqués à l'Assemblée Générale qui se tiendra le Mercredi 13 avril 2022 à 10 H au siège social de l'OCT, 9ème étage au 65 Rue de Syrie 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et Approbation du rapport du liquidateur relatif à l'avancement des travaux de liquidation de la société au 31 décembre 2021.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021.

3. Approbation des Etats Financiers de la société arrêtés au 31/12/2021.

4. Délibération au sujet des modalités de règlement de la dette fiscale de la société Gammarth envers la recette des finances de la Marsa dans le cadre des dispositions de la loi des finances 2022 relatives à la régularisation des créances fiscales (article 67).

5. Questions diverses.

2022400770SANB3

Convocation à titre extraordinaire de l'assemblée générale ordinaire

GEFCO TUNISIE

SA au capital de 350 000 Dinars

Siège social : Zone Portuaire de Radés - Ben Arous - BP 214 - Radés 2014 Tunisie

Identifiant Unique : N°823263 Z

Messieurs les actionnaires de la société GEFCO TUNISIE son invités à participer aux délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra d'une manière extraordinaire le 5 mai 2022 à 10 heures au siège de la société GEFCO Tunisie à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Reformulation de la cinquième résolution de l'assemblée générale ordinaire du 23/6/2021 relative à l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31/11/2020.

2022400774SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Hexabyte

Société anonyme

Au capital de 1 931 131 Dinars

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA - Avenue Habib

Bourguiba - 9000 - Béja

Identifiant unique : 760635K

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 29 Avril 2022 à 10 heures à l'agence centrale de la société Hexabyte sise au 4 rue Ibn Bassam - Menzeh 4 - 1082 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021

- Affectation des résultats nets de l'exercice 2021 et distribution des dividendes

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024

- Renouvellement du mandat de M. Naceur Hidoussi aussi en tant qu'administrateur pour les exercices 2022, 2023 et 2024

- Quitus aux administrateurs,

- Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'agence principale de la société Hexabyte sise au 04 rue Ibn Bassam - Menzeh 4 - 1082- Tunis.

2022400775SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Mme Najoua Bent Amara Ben Ameur Khemissi CIN n° 07916362 veuve de Mr Mahfoudh Ben Taieb Ben Ali Rebii CIN n° 00370135, a perdu son titre de propriété n° 09/7702, pour le titre foncier n° 53190 Ariana sis à El Mnihla Ariana.

Suivant déclaration d'honneur à la municipalité du Palmarium le 29/03/2022.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 30/03/2022.

2022T00349DIVD2

Ministère de l'Industrie, des Mines Et de l'Energie

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Dans le cadre de la réalisation des projets de développement, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser une ligne électrique de haute tension (150 kV), d'une longueur d'environ 2.5 km reliant le poste de la centrale photovoltaïque de Tozeur 2 au poste de transformation de Tozeur.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège de gouvernorat de Tozeur, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2022R00760DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mme Sabiha Boughattas titulaire de la CIN n°04173589 déclare avoir perdu le titre de propriété n° 25660/15 en date de 24 octobre 2012 relatif au titre foncier n° 79893 Monastir situé à beni hassen Monastir et un certificat de perte relatif a été délivré sous le n° 48 daté de 2022/02/28 par le poste de police de beni hassen.

2022S00395DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Ibn Mostapha Krray et les héritiers de son frère Belhsen qui sont ses filles Fatma et kadija et son épouse Sawsen Baccar et son père Mostapha annoncent qu'ils ont perdu un acte de donation d'un terrain d'une superficie totale de 3048 mètre carré, size à rte de Tunis km.5 impasse rabbeb Sfax daté du 06/05/2011 écrit par les deux notaires kais karray et Mohammed Ali karray et enregistré à Sfax le 30/07/2011. Quittance N°M034973 et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au Maître Faicel Bada sise à 129 rue Farhat Hached Sfax, et ce, dans un délai de 30 jours de l'apparition de cet avis dans le JORT.

2022X00389DIVD2

Avis

Yousef B Ibrahim Ben Hmouda déclare qu'il a perdu son titre de la propriété d'un Terrain à 2079.48 m² situé à Sfax route Menzel Chaker K 4 provenant par acte d'achat du 20/5/1980 enregistré le 25/4/1983 n° 240 par les deux notaires Hamouda Hkbou et Med Koubaa.

Il veut extraire un autre qui remplace le premier, celui qui a une proposition la présentera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 j . Tél : 24 234 308.

2022X00392DIVD2

Avis

En vertu de la demande d'actualisation n° 9300 présentée au tribunal immobilier de Bizerte, par Monsieur Neji Ben Othman Souissi via son avocate Maitre Ben Tahar Nour El Houda tendant à la mention d'une vente réalisée par acte sous seing privé, datant du 20/05/1994 dans le titre foncier n° 6822 Bizerte.

Attendu que l'exposant demande l'inscription de la vente en se fondant sur une copie illégale de vente (une photocopie)

par ces motifs, en application des dispositions de l'article 17 de la loi 2001-34 relatif à l'actualisation des titres immobiliers et son dégel, cette publicité fait office de la non représentation d'une copie légale du contrat de vente datant du 20/05/1994 émanant de Othman Ben Mohammad Souissi au profit de son fils Naji et relative à une parcelle de terre connue sous le nom d'Al-Juhfa située à Al-Nashma Ras Al-Jabal, gouvernorat de Bizerte, et qui couvre 10 300 mètre carré, et ce dans le journal officiel de la République tunisienne et dans deux quotidiens, dont un en langue arabe, pendant trois jours consécutifs.

Dans un délai de deux mois à partir de la publication du présent avis. Il est permis de s'opposer à cette demande et de contester son objet Cet avis est aussi publié au Journaux "al sabah" et le temps "du

29, 30 et 31 mars 2022.

2022400757DIVD2

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
Société d'Investissement à Capital Variable

BILAN
au 31 décembre 2021
(unité: Dinars tunisiens)

ACTIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
AC - 1 Portefeuille-titres	**3 - 1**	**76 352 312**	**46 102 944**
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 885 489	3 682 379
b- Obligations et valeurs assimilées		71 466 823	42 420 565
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		**25 826 266**	**34 891 790**
a- Placements monétaires	3 - 2	21 980 205	11 251 168
b- Disponibilités	3 - 3	3 846 061	23 640 622
AC 3 - Créances d'exploitation	**3 - 4**	**8 031**	**-**
TOTAL ACTIF		**102 186 609**	**80 994 734**
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	**3 - 5**	206 885	158 662
PA 2 - Autres créditeurs divers	**3 - 6**	42 840	43 742
TOTAL PASSIF		**249 725**	**202 404**
ACTIF NET			
CP1 - Capital	**3 - 7**	**96 543 516**	**76 294 135**
CP- 2 Sommes capitalisables (*)		**5 393 368**	**4 498 195**
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
b- Sommes capitalisables de l'exercice	3 - 8	5 393 368	4 498 195
ACTIF NET		**101 936 884**	**80 792 330**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**102 186 609**	**80 994 734**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
Société d'Investissement à Capital Variable

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2021

(unité: Dinars tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4 – 1	3 909 222	3 079 111
a- Dividendes		296 191	188 703
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 613 031	2 890 408
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4 – 2	2 016 407	1 698 823
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 925 629	4 777 934
CH 1 - Charges de gestion des placements	4 – 3	781 131	601 686
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 144 498	4 176 248
CH 2 - Autres charges	4 – 4	144 267	127 418
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 000 231	4 048 830
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		313 840	449 365
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)		1 630 790	4 498 195
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(393 137)	(449 365)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		67 621	(18 548)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		(16 719)	45 423
Frais de négociation de titre		(3 420)	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		4 961 017	4 075 705

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2021

(unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**4 961 017**	**4 075 705**
a- Résultat d'exploitation	5 000 231	4 048 830
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	(19 075)	(18 548)
c- +/- values réalisées sur cession de titres	(16 719)	45 423
d- Frais de négociation des titres	(3 420)	
AN 2 - Distribution des dividendes	-	-
AN 3 - Transactions sur le capital (*)		
a- Souscriptions	**101 925 691**	**77 275 692**
- Capital	87 756 900	69 939 500
- Régularisation des sommes non capitalisables	10 704 417	4 172 522
- Régularisation des sommes capitalisables	3 464 374	3 163 670
b- Rachats	**(85 742 154)**	**(66 167 514)**
- Capital	(73 689 200)	(59 884 700)
- Régularisation des sommes non capitalisables	(8 981 717)	(3 568 509)
- Régularisation des sommes capitalisables	(3 071 237)	(2 714 305)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**21 144 554**	**15 183 883**
AN 4 - Actif net		
a- En début de période	80 792 330	65 608 447
b- En fin de période	101 936 884	80 792 330
AN 5 - Nombre d'actions		
a- En début de période	719 824	619 276
b- En fin de période	860 501	719 824
VALEUR LIQUIDATIVE	**118,462**	**112,239**
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	**5,54%**	**5,94%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2022R00762BCFA5

SICAV BH CAPITALISATION
Société d'Investissement A Capital Variable
Filiale de la BH Bank

BILAN
au 31 Décembre 2021
(unité : TND)

ACTIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
AC - 1 Portefeuille-titres	**3 - 1**	**8 825 736**	**5 046 844**
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		556 556	534 100
b- Obligations et valeurs assimilées		8 269 180	4 512 744
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		**9 639 443**	**3 932 064**
a- Placements monétaires	3 - 2	9 235 832	3 007 241
b- Disponibilités		403 611	924 823
AC 3 - Créances d'exploitation	**3 - 3**	**2 068**	**840**
AC 4 - Autres Placements		**-**	**3 110 687**
TOTAL ACTIF		**18 467 247**	**12 090 435**
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	**3 - 4**	37 190	23 567
PA 2 - Autres créditeurs divers	**3 - 5**	353 409	466 056
TOTAL PASSIF		**390 599**	**489 623**
ACTIF NET			
CP1 - Capital	**3 - 6**	**17 180 303**	**10 963 822**
CP- 2 Sommes capitalisables		**896 345**	**636 990**
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs (*)	**3 - 7**	**-**	**-**
a-1 Résultat capitalisable de l'exercice antérieur		-	-
a-2 Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice antérieur		-	-
b- Sommes capitalisables de la période		896 345	636 990
ACTIF NET		**18 076 648**	**11 600 812**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**18 467 247**	**12 090 435**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV BH CAPITALISATION
Société d'Investissement A Capital Variable
Filiale de la BH Bank

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021
(Unité en TND)

	Notes	*Période du 01/01/2021 au 31/12/2021*	*Période du 01/01/2020 au 31/12/2020*
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-1	**432 442**	**233 209**
a- Dividendes		17 645	23 985
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		414 797	209 224
PR 2 - Revenus des placements monétaires (*)	4-2	**480 868**	**167 184**
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		**913 310**	**400 393**
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-3	127 587	46 931
REVENU NET DES PLACEMENTS		**785 723**	**353 462**
PR 3 - Autres produits	4-4	136 312	23 279
CH 2 - Autres charges	4-5	55 240	24 683
RESULTAT D'EXPLOITATION		**866 795**	**352 058**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		29 550	284 932
Sommes capitalisables de la période		**896 345**	**636 990**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(29 550)	(284 932)
- Variation des +/- values potentielles sur titres		(2 310)	(14 106)
- +/- values réalisées sur cession des titres		7 239	2 097
- Frais de négociation des titres		(1 259)	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**870 465**	**340 049**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV BH CAPITALISATION
Société d'Investissement A Capital Variable
Filiale de la BH Bank

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021

(Unité en TND)

	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	*Période du 01/01/2020 au 31/12/2020*
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**870 465**	**340 049**
a- Résultat d'exploitation	866 795	352 058
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	(2 310)	(14 106)
c- +/- values réalisées sur cession de titres	7 239	2 097
d- Frais de négociation des titres	(1 259)	-
AN 2 - Distribution des dividendes	**-**	**-**
AN 3 - Transactions sur le capital		
a- Souscriptions	**23 096 733**	**9 156 656**
- Capital	68 210 400	27 951 200
- Régularisation des sommes non capitalisables	(46 493 774)	(19 204 478)
- Régularisation des sommes capitalisables	1 380 107	409 934
b- Rachats	**17 491 361**	**2 374 397**
- Capital	51 385 900	7 185 800
- Régularisation des sommes non capitalisables	(34 999 511)	(4 936 405)
- Régularisation des sommes capitalisables	1 104 972	125 002
VARIATION DE L'ACTIF NET	**6 475 837**	**7 122 308**
AN 4 - Actif net		
a- En début de période	11 600 812	4 478 504
b- En fin de période	18 076 649	11 600 812
AN 5 - Nombre d'actions		
a- En début de période	350 192	142 538
b- En fin de période	518 437	350 192
VALEUR LIQUIDATIVE	**34,868**	**33,127**
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**5,26%**	**5,43%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2022R00763BCFA5

SICAV BH OBLIGATAIRE
Société d'Investissement A Capital Variable
Filiale de la BH Bank

BILAN

Arrêté au 31/12/2021

(Unité : En Dinars)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	*3-1*	**65 083 869**	**64 118 045**
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		5 061 151	5 305 212
b - Obligations et Valeurs assimilées		60 022 718	58 812 833
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	*3-3*	**36 930 470**	**42 548 197**
a - Placements monétaires		13 191 927	9 978 782
b - Disponibilités		23 738 543	32 569 415
AC 3 - Créances d'exploitation	*3-5*	**86**	**100 085**
TOTAL ACTIF		**102 014 425**	**106 766 327**
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	*3-7*	147 297	153 627
PA 2 - Autres créditeurs divers	*3-8*	441 168	440 022
TOTAL PASSIF		**588 465**	**593 649**
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	*3-6*	**96 359 478**	**100 625 450**
CP 2 - Sommes distribuables		**5 066 482**	**5 547 228**
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		839	623
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 065 643	5 546 605
ACTIF NET		**101 425 960**	**106 172 678**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**102 014 425**	**106 766 327**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV BH OBLIGATAIRE
Société d'Investissement A Capital Variable
Filiale de la BH Bank

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 Janvier au 31 Décembre 2021

(Unité : en Dinars)

	Notes	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	*3-2*	**3 562 967**	**3 886 364**
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		3 562 967	3 886 364
PR 2 - Revenus des placements monétaires	*3-4*	**2 731 809**	**1 825 174**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**6 294 776**	**5 711 538**
CH 1 - Charges de gestion des placements	*3-9*	**607 228**	**471 976**
REVENU NET DES PLACEMENTS		**5 687 548**	**5 239 562**
CH 2 - Autres charges	*3-10*	**168 598**	**155 636**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**5 518 950**	**5 083 926**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		**-453 307**	**462 679**
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		**5 065 643**	**5 546 605**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		**453 308**	**-462 679**
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-269 796	148 987
* +/- values réalisées sur cession des titres		276 653	13 974
* Frais de négociation des titres		-1 259	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**5 524 549**	**5 246 887**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV BH OBLIGATAIRE
Société d'Investissement A Capital Variable
Filiale de la BH Bank

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01 Janvier au 31 Décembre 2021

(Unité : en Dinars)

	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation		
a - Résultat d'exploitation	5 518 950	5 083 926
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	269 795	148 987
c - +/- values réalisées sur cession de titres	276 653	13 974
d - Frais de négociation de titres	-1 259	0
AN 2 - Distribution des dividendes	**5 544 804**	**4 909 363**
AN 3 -Transaction sur le capital		
a - Souscriptions	**72 333 453**	**94 399 253**
* Capital	69 715 500	91 050 100
* Régularisation des sommes non distrib.	-814 469	-1 111 599
* Régularisation des sommes distrib.	3 432 422	4 460 752
b - Rachats	**77 059 916**	**71 730 502**
* Capital	74 032 600	68 806 600
* Régularisation des sommes non distrib.	-859 998	-833 853
* Régularisation des sommes distrib.	3 887 314	3 757 755
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-4 746 718**	**23 006 275**
AN 4 - Actif Net		
a - En début de période	**106 172 678**	**83 166 403**
b - En fin de période	**101 425 960**	**106 172 678**
AN 5 - Nombre d'actions		
a - En début de période	**1 017 866**	**795 431**
b - En fin de période	**974 695**	**1 017 866**
VALEUR LIQUIDATIVE	**104,059**	**104,309**
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**4,98%**	**5,36%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2022R00764BCFA5